



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N° Avis : AMI N° 001/BCC/CA/AI 2022 PI
Pays : République Démocratique du Congo (RDC)
Source de financement : Banque Centrale du Congo (BCC)
Services de consultant : Recrutement d'un Consultant chargé de l'Audit des Etats Financiers de la BCC des exercices 2022, 2023 et 2024 et de l'audit spécial des données monétaires du programme avec le FMI
Date de publication : le 29 mars 2022
Date de clôture : le 28 avril 2022

I. CONTEXTE GENERAL

La Banque Centrale du Congo est l'Institut d'Emission de la République Démocratique du Congo. Elle est régie par la Loi organique n° 18/027 du 13 décembre 2018 relative à son organisation et à son fonctionnement.

Le Conseil de la Banque institue, par le biais du Comité d'audit et en collaboration avec l'Audit Interne, des audits externes par un Cabinet d'audit de renommée internationale, appliquant les normes internationales (IAS).

Par ailleurs, le programme de référence avec le FMI mis en œuvre en 2019 visait à orienter les efforts du Gouvernement congolais dans sa détermination à s'engager dans un programme financier triennal soutenu par une Facilité Elargie de Crédit (FEC) afin de renforcer la dynamique des réformes indispensables pour assurer la stabilité macroéconomique, soutenir la croissance, améliorer la gouvernance et lutter contre la pauvreté omniprésente.

Ainsi, un engagement avec le FMI via un programme soutenu par un accord FEC devrait aider le pays à répondre non seulement à ses besoins en matière de balance des paiements, mais également à catalyser les financements extérieurs et autres appuis budgétaires indispensables, ainsi qu'à attirer des investissements étrangers.

Cependant, l'exécution satisfaisante dudit Programme passe par des évaluations satisfaisantes de l'exécution des critères quantitatifs et repères structurels aux différentes dates de test, attestée par le rapport d'un cabinet d'audit indépendant.

C'est dans ce cadre que, la Banque Centrale envisage de recruter un Cabinet d'audit pour réaliser les audits de ses états financiers pour les exercices 2022, 2023 et 2024 et des audits spéciaux des critères quantitatifs et objectif indicatif en rapport avec les données monétaires dans le cadre du programme avec le FMI aux échéances de juin 2022, décembre 2022, juin 2023 et décembre 2023.

MM

II. OBJECTIF DE LA MISSION

Les objectifs de la mission sont :

- formuler une opinion motivée, professionnelle et indépendante sur la régularité et la sincérité des comptes annuels des états financiers de la BCC élaborés selon les principes comptables généralement admis, sous format IFRS, ainsi que les dispositions réglementaires en la matière au cours des années 2022, 2023 et 2024 ;
- se prononcer sur l'efficacité et l'efficience du système de contrôle interne, c'est-à-dire la capacité de la BCC à maîtriser le fonctionnement de ses activités et à minimiser les risques inhérents.
- S'assurer du respect des critères quantitatifs de réalisation de l'accord FEC, soit :
 - le plancher sur la variation des réserves internationales nettes de la BCC (RIN) ;
 - le plafond sur la variation du crédit net à l'État de la Banque Centrale du Congo (CNE) et ;
 - le plafond de la variation des avoirs intérieurs nets (AIN) de la Banque Centrale du Congo.
- S'assurer de l'atteinte de l'objectif indicatif suivant de l'accord FEC :
 - le plafond sur la variation des dépôts utilisés par la BCC pour nantir ou garantir les prêts à L'Administration centrale ;

III. PROFIL DU CANDIDAT

Le Consultant est un Cabinet d'audit ou un regroupement de Cabinets d'audit de renommée internationale, qui doit remplir les conditions minimales suivantes :

- être en règle avec la législation congolaise (attestation fiscale, avis d'assujettissement, RCCM,...) ;
- avoir une existence juridique d'au moins dix ans ;
- être ou avoir une filiale installée en République Démocratique du Congo (Statuts) ;
- être inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables ;
- disposer d'une expérience avérée dans le domaine de l'audit des états financiers des banques en général et des banques centrales en particulier ;
- avoir une expertise et expérience avérée dans les IFRS ;
- être qualifié pour fournir les services demandés (description des services déjà réalisés, disponibilité d'experts qualifiés dans le domaine de la mission et éventuellement certifiés par les Instituts d'audit ...) ;
- avoir des références spécifiques des missions similaires déjà réalisées dans d'autres institutions ;

MEM

- avoir élaboré et tenir à jour un programme d'assurance et d'amélioration qualité portant sur tous les aspects de l'audit et comportant des évaluations tant internes qu'externes.

IV. PERSONNEL CLE

Le Cabinet d'audit devra en outre disposer d'un personnel clé pour la réalisation de la mission parmi lesquels un (1) Directeur d'audit, un (1) Chef de mission et des Auditeurs assistants, ayant au moins les qualifications suivantes :

Le Directeur d'audit doit :

- être titulaire d'un diplôme de Master en audit et comptabilité ;
- justifier d'une expertise comptable avérée et attestée par des certifications professionnelles ;
- justifier d'au moins dix (10) ans d'expériences en matière d'audit financier ;
- avoir une bonne connaissance des missions et des activités d'une banque centrale.

Le Chef de mission doit :

- être titulaire d'un diplôme de Master en audit et comptabilité ;
- justifier d'une expérience d'au moins cinq (5) ans en matière d'audit financier ;
- avoir participé au minimum à dix missions d'audit financier en qualité de Chef de mission ;
- avoir une connaissance approfondie des métiers et des opérations d'une banque centrale.

Les Auditeurs assistants doivent :

- être titulaire d'un diplôme de licence ;
- avoir une expérience et des qualifications professionnelles appropriées.

V. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La Banque Centrale du Congo invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services demandés (brochures et références concernant l'exécution des contrats analogues, expériences antérieures pertinentes dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel avec des curriculums vitae, équipe disponible pour la mission, etc.).

MCM

VI. INFORMATIONS ET REPONSE A L'AMI

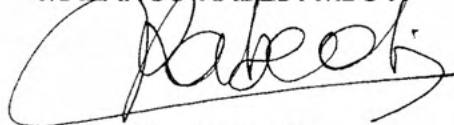
Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence de la présente mission au Secrétariat de l'Audit Interne de la BCC, situé au 6ème étage de l'immeuble de l'Hôtel des Monnaies de la BCC, à l'adresse ci-dessous, de lundi à vendredi aux heures suivantes : de 09 h00' à 11 h30' (heure de Kinshasa).

Les candidatures doivent être rédigées en langue française et doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le mercredi 28 avril 2022, à 14h00', dans des enveloppes séparées et cachetées, portant la mention « ORIGINAL » et « 3 COPIES ». Toutes ces enveloppes seront elles-mêmes placées dans une même enveloppe extérieure. Les enveloppes intérieures et extérieure devront comporter : le nom et l'adresse du Cabinet d'Audit et la mention « **AMI N°001/BCC/CA/AI 2022 PI - Recrutement d'un Consultant chargé de l'Audit des Etats Financiers de la BCC des exercices arrêtés aux 31 décembre 2022, 2023 et 2024 et de l'audit spécial des données monétaires du programme avec le FMI** », « ne pas les ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis ».

Les réponses à cet Avis A Manifestation d'Intérêt doivent être adressées au Gouverneur de la BCC à l'adresse ci-dessous :

Boulevard Colonel TSHATSHI n° 563, B.P. 2697,
Kinshasa/Gombe - République Démocratique du Congo.

MALANGU KABEDI MBUYI



Gouverneur